

« Le voyage de la chaîne »

(Scènes quotidiennes de la vie des bagnes maritimes au XIX^e siècle)

Fiche pédagogique n° 4 / Première partie



*Colonnes de condamnés enchaînés durant leur longue et pénible marche vers Toulon.
(Lithographie de Pierre Letuaire)*

« ... Avant le bague, il y a toujours le voyage de la « chaîne ». C'est ainsi que l'on continue d'appeler le processus de regroupement et d'acheminement des forçats vers les ports et arsenaux de la marine de guerre. Des galères du XVII^e siècle aux bagnes du début de la monarchie de Juillet, ce sont les mêmes opérations, le même cérémonial, la même trajectoire éprouvante et humiliante qui conduit chaque année plusieurs centaines d'hommes enchaînés vers Toulon, Brest ou Rochefort.

Ce périple et ses rites faisaient partie intégrante de la peine. Prémisses du bague, la « chaîne » nous renvoie à l'ancienne économie des châtiments, à cette panoplie si variée de supplices qui reposaient presque entièrement sur l'exposition et le marquage des corps. Machine à cent têtes portant chacune l'infamant collier de fer, la « chaîne » traversant villes et villages représente l'exposition mobile du crime et de sa répression par l'Etat souverain.

Cette exhibition itinérante des forçats possède-t-elle une valeur pédagogique ? Lorsqu'elle en donne le compte-rendu, La *Gazette des tribunaux* ne manque pas de souligner ses aspects édifiants. Voyez ces braves gens de Corbeil qui se pressent devant l'auberge des rouliers où la chaîne de Toulon a fait étape.

« Ils sont venus pour voir au passage le nommé Valentin, ancien meunier de cette ville. Les yeux ne peuvent se rassasier de le contempler. Les enfants le montrent du doigt (...) Aux mots de toutes parts répétés par les enfants : c'est Valentin, c'est Valentin ! il répond : - Oui, c'est

Valentin, et si vous n'êtes pas sages, vous viendrez à sa place (...) Ce n'est pas pour rire, que ceci vous serve d'exemple. »

Toutefois, le spectacle est ambigu, car il permet aussi d'exalter les mauvaises passions et de susciter les désordres. La foule se bouscule, se presse au passage de la chaîne, pousse des clameurs lorsqu'elle reconnaît les « immortels de la populace ». Ceux de la chaîne répondent en adressant des injures aux hommes et des compliments obscènes aux femmes qui sont venus les regarder. Ils chantent les chansons de la pègre ; ils entonnent pour se donner du courage les refrains des galères...

Les grandes chaînes partent de Paris et grossissent avec les détachements provinciaux qui les rejoignent peu à peu au fil de la route. Depuis 1795, les condamnés de la Seine et des départements environnants sont regroupés dans l'ancien hôpital général de Bicêtre, au sud-est de la capitale, qui sert désormais de dépôt et remplace donc la tour Saint-Bernard, l'ancienne maison parisienne des galériens. Les préparatifs de la « chaîne » donnent une animation extraordinaire à ce vieil espace du renfermement, où se côtoyaient les fous, les pauvres, les vagabonds et les réclusionnaires. La veille du départ, le capitaine ou chef de convoi et ses hommes ont pris possession de la grande cour, où ils déploient leur matériel. Vient l'heure du ferrement. Au premier coup de sifflet, les forçats sont introduits dans la cour. Au second coup, ils s'assoient sur le pavé. C'est là que chacun reçoit sa « cravate » : le collier de fer en forme de triangle auquel est attachée une courte chaîne, la « ficelle ». Même les plus courageux redoutent cet instant, car lorsque l'ouvrier frappe avec sa masse sur l'enclume portative afin de river le collier, toute fausse manœuvre ferait éclater le crâne du patient...

Le départ est fixé pour le lendemain. A la pointe du jour, les forçats entrent à nouveau dans la grande cour de Bicêtre. Selon l'usage des galères, ils se disposent par couples, qui s'alignent en plusieurs files composées chacune d'une trentaine d'hommes. Les colliers et leurs « cravates » sont reliés à une longue chaîne centrale. Chaque file forme un « cordon ». Ainsi entravés, les forçats s'entassaient sur de grandes charrettes où ils se mettent dos à dos et les jambes pendantes à l'extérieur.

Après cinq à six lieues, la première étape de la chaîne est toujours marquée par une fouille minutieuse des effets et des corps. Les *Mémoires* de Vidocq nous laissent le récit de la halte de Saint-Cyr, sur la route du bagne de Brest, qui se déroula pendant un froid cuisant, à la fin du mois de décembre 1797.

*« Il n'en fallut pas moins ... nous dépouiller entièrement pour subir une visite qui s'étendit aux bas, aux souliers, aux chemises, à la bouche, aux oreilles, aux narines et à d'autres endroits plus secrets encore ... La visite dura plus d'une heure ; c'est vraiment un miracle que la moitié d'entre nous n'ait pas eu le nez ou les pieds gelés. A la couchée, on nous entassa dans des étables à bœufs, où nous étions tellement serrés que le corps de l'un servait d'oreiller à celui qui venait après, s'embarrassait-on dans sa chaîne ou dans celle de son voisin, les coups de bâton pleuvaient aussitôt sur le maladroit. Dès que nous fûmes couchés sur quelques poignées de paille qui avaient déjà servi de litière aux bestiaux, un coup de sifflet donna l'ordre du silence le plus absolu ; il ne fallait même pas le rompre par la moindre plainte quand pour relever un factionnaire placé à l'extrémité de l'étable, les **argousins** nous marchaient sur le corps. »*

Ce coucher est précédé par un « souper », qui se compose « d'une soupe aux haricots et de quelques morceaux de viande à demi-gâtée », La distribution se faisait dans des baquets de bois qui contenaient trente rations, et le cuisinier, armé d'une grande cuiller à pot, ne manquait pas de répéter à chaque condamné qui se présentait : « une, deux, trois, quatre, tends ta gamelle, voleur ! ... »

Comparé aux Mémoires du galérien Jean Marteilhe, la relation de Vidocq nous montre que bien peu de choses ont changé depuis le Siècle de Louis XIV, sinon qu'à partir des années 1795, les forçats semblent désormais transportés sur des charrettes (auparavant réservées aux malades et aux estropiés), ce qui leur épargne les grosses fatigues de la marche à pied. Il n'en fallait pas moins 25 à 30 jours de route pour gagner le bagne de Brest et 30 à 35 pour rejoindre celui de Toulon... Les condamnés destinés au bagne méditerranéen avaient toujours droit à une croisière fluviale, sur la Saône, de Chalon à Lyon, puis sur le Rhône, qui était descendu jusqu'à Tarascon...

Le « service des chaînes » fonctionne toujours selon un marché conclu (pour neuf ans) avec des entrepreneurs privés qui se chargent complètement de l'acheminement des condamnés et sont responsables pécuniairement en cas d'évasion. En l'an III, la citoyenne Vié a reçu 18 000 livres pour la « conduite, nourriture et habillement » de la chaîne partie de Bicêtre le 9 messidor et arrivée au port de Brest le 29 du même mois. Parmi les 206 hommes qui composaient cette chaîne, 3 sont morts sur la route et 2 en entrant au bagne. L'entrepreneur touche une somme forfaitaire (le tarif varie selon le trajet parcouru) pour chaque forçat mené au bagne. Son intérêt consiste à épargner sur les moindres dépenses, en particulier sur le chapitre des vivres, de telle façon que son bénéfice soit le plus élevé possible » ...¹

Le dessin représentant les *Colennes de condamnés enchaînés durant leur longue et pénible marche vers Toulon*. (page 1) au bagne de Toulon est de Pierre Letuaire (*Bagnards et forçats* d'après les dessins de **Pierre Letuaire** (1798-1885), correspondant de presse à « l'Illustration »).

Pierre Letuaire (dessinateur rapporteur) – Né à Toulon le 6 août 1798, il est le fils de Jacques Letuaire, taillandier à l'arsenal maritime, et de Marie-Anne Courtes.

Devant abandonner une carrière militaire, il exercera divers petits métiers mettant en pratique son don du dessin et son goût du détail. De dessins en lithographies (après 1816), il donnera bientôt ses premiers cours puis enseignera au collège, au poste de maître de dessin, pendant près d'un demi-siècle (jusqu'en 1868), restant fidèle à sa ville natale.

En 1828, il obtient son brevet d'imprimeur-lithographe, et, en 1835, il est reçu membre titulaire de l'Académie du Var.

1844 est l'année qui le voit devenir correspondant de presse pour la très fameuse revue « L'Illustration » fondée par J-B. Paulin un an plus tôt. Dans la rubrique « Les grands reportages » il publie la série de lithographies sur le sujet des bagnards (dont la lithographie de la page 1 de la fiche pédagogique).

¹ Jacques- Guy Petit, Nicole Castan, Claude Faugeron, Michel Pierre, André Zysberg, *Histoire des Galères, Bagnes et Prisons – XIII^e – XX^e siècles* – Préface de Michelle Perrot, Bibliothèque historique Privat, 1991, p. 215-217.

Il travaillera aussi pour d'autres revues, illustrera des livres et publiera nombre de ses réalisations.

Il sera décoré de la Légion d'Honneur par Napoléon III en 1860 et les palmes académiques lui seront décernées en 1897. Il mourra à l'âge de 87 ans, le 2 septembre 1885, dans sa ville natale de Toulon où il était aussi conseiller municipal (depuis 1868) et à laquelle on nom restera à jamais lié...

Petit lexique

Argousin

Ce mot apparaît en français en 1538. Il vient du portugais *Algoz*, de l'arabe *Alghozz* (influence d'*Alguazil*). Certains lui donnent une origine italienne : *aguzzino*. A l'origine, c'est un sous-officier dans les **galères**.

Chargés de surveiller les galériens, les **argousins** étaient réputés pour leur dureté, d'où l'utilisation d'un mot (d'usage maritime) signifiant **bourreau**.

En français moderne, il désigne par dénigrement, un **policier** et il est associé au langage des mauvais garçons. « *J'ai toujours dédaigné de battre un argousin* ». Victor Hugo.

Casaques rouges et bonnets verts

Tout condamné aux travaux forcés est selon le code pénal de 1791 puis celui de 1810 un être à part, un homme longtemps meurtri dans sa chair (jusqu'en 1832, il est d'usage de marquer au fer rouge certains condamnés) et toujours vêtu de manière très reconnaissable. Dès la fin du XVIII^e siècle, la couleur du bonnet indique la durée de la peine : **bonnets verts** et travaux pénibles de la « grande fatigue » pour les condamnés à perpétuité, **bonnets rouges** et travaux moins durs de la « petite fatigue » pour les condamnés à temps. Simplification outrancière dont on s'aperçoit au début du XIX^e siècle qu'elle ne rend pas compte des possibilités d'amendement ni du comportement réel du condamné. Ainsi crée-t-on quatre classes de forçats à Toulon et trois à Brest et à Rochefort² ...

Chaloupier

Celui qui examine les fers des forçats (le ferreur)

Comite ou Côme

Agent chargé de la police des salles dans les bagnes maritimes.

Note biographique

François-Eugène Vidocq est né à Arras en 1775. Il acquiert dans sa jeunesse quelque notoriété dans la pègre, mais plus par ses évasions de la prison de Douai et des bagnes de

² *La légende noire du bagne, Le journal du forçat Clémens* présenté par Michel Pierre, Découverte Gallimard albums, 1992, p. 54

Brest et Toulon que par ses délits. Las d'être en cavale, il propose en 1809 à la préfecture de police de trahir ses anciens amis en échange de sa liberté. Mouchard à l'essai dans les prisons de Bicêtre et de la Force, puis lâché dans Paris, il montre une telle efficacité, une telle intelligence et une telle intuition que, au grand scandale de beaucoup de monde, il devient le premier chef de la brigade de sûreté, en 1812. Nommé sous Napoléon I^{er}, il le restera sous Louis XVIII et Charles X, en dépit de multiples ennemis et malgré les pièges qui lui sont constamment tendus pour le faire tomber...



« Les fiches pédagogiques de Philippe-Henri »